

Envoyé en préfecture le 20/07/2018

Reçu en préfecture le 20/07/2018

Affiché le **24 JUL. 2018**

ID : 082-228200010-20180703-CP2018_07_18-DE

ANNEXE CONTRAT D'EQUIPEMENT N°6 C

Modalités de calcul de la subvention contractualisée :

Nature des opérations	Coût H.T.	Dépense éligible	Taux	Subventions
<u>ACTIONS PUBLIQUES DE MISE EN VALEUR DES BOURGS</u>				
1 – Aménagement des entrées du village Tranche 1 CRU 2016 GQG OPAA/ACO03866	213 700 €	185 000 €	20 %	37 000 €
<u>BATIMENTS COMMUNAUX</u>				
2 – Mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite des sanitaires publics BCTR/ACO03868	21,500 €	21 500 €	45 %	9 675 €
<u>AMENAGEMENT DE VILLAGES</u>				
3 – Aménagement des abords paysagers de l'église et du château Tranche 1 VIAM/ACO3869	195 300 €	80 000 €	36 %	28 800 €
4 – Aménagement des abords paysagers de l'église et du château Tranche 2 VIAM/ACO3870		27 153 €	36 %	9 775 €
SUBVENTION GLOBALISEE	85 250 €			

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	430 500,00 €
Dépense subventionnable H.T.	313 653,00 €
Subvention globalisée	85 250,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	19,80%

Le Président,

Christian ASTRUC